

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et l'Alimentation (MAPAQ)

un choix incontournable dans tout projet
d'établissement agricole/offre de service

Réussir et prospérer en production laitière caprine
22 février 2024

Johanne Vary, agr
Direction régionale
Centre-du-Québec

Votre
gouvernement

Québec

1

Offre de service du MAPAQ

- **Aide au démarrage**
- Transfert technologique/connaissance
- Innovation
- programmes d'aide financière

Votre
gouvernement

Québec

2

Aide au démarrage

Objectifs

- Soutenir l'entrepreneuriat agricole
- Favoriser l'établissement d'une relève entrepreneuriale
- Développer de nouvelles entreprises
- Assurer une pérennité des exploitations agricoles sur le territoire
- Contribuer au maintien de territoires dynamiques



3

Aide au démarrage

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
MINISTÉRIEL (NIM)

Pourquoi?

- Avoir accès au soutien technique des conseillers du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
 - Avoir accès aux services-conseils subventionnés offerts par les réseaux Agriconseils
 - Avoir accès aux programmes d'aide financière du MAPAQ
- Aussi
- Frais d'immatriculation des véhicules de ferme
 - Crédit de taxes foncières agricoles

4

Aide aux démarrages

NIM relève agricole

✓ Si vos revenus agricoles n'atteignent pas 5000\$ ou plus par année, mais que le projet est sérieux et qu'il permettra de générer ce revenu à court terme.

NIM exploitant agricole

✓ Si vos revenus agricoles bruts atteignent 5000\$ ou plus par année.

5

Aide au démarrage

6

Qui peut vous aider



Conseillers à la relève et l'établissement (porte d'entrée)



Conseillers spécialisés (agronomes, techniciens, ingénieurs)



Personnel de soutien

6

Aide au démarrage

7

LISTE DES CONSEILLERS EN RELÈVE ET EN ÉTABLISSEMENT AGRICOLE DU MAPAQ

7

Aide au démarrage Comment on fonctionne?

L'aspirant entrepreneur de tout âge ayant un projet de démarrage d'entreprise communique avec le conseiller relève.



Fournir de l'information sur la manière de s'établir en agriculture



Préciser le projet, définir les besoins et préparer un plan d'action



Trouver une formation ou un programme d'études pertinent



Repérer les services-conseils appropriés aux besoins



Déterminer les sources de financement disponibles

8

Aide au démarrage

Approche multidisciplinaire

Soutien technique

Des agronomes dédiés à chacun des types de production accompagnent les entreprises pour un soutien technique :

- Évaluation de la faisabilité du projet;
- Visites terrain;
- Références technico-économiques;
- Ressources techniques;
- Projets en innovation;
- Etc.

Aide au démarrage

Approche multidisciplinaire

Agroéconomie

Un agroéconomiste peut vous accompagner pour :

- Valider les données financières de votre plan d'affaires;
- Vous conseiller dans vos pratiques de gestion;
- Vous guider vers des références technico-économiques;
- Vous présenter des budgets de production;
- Etc.

Aide au démarrage

Approche multidisciplinaire

Génie agricole / agroenvironnement

L'ingénieur agricole peut effectuer différentes interventions :

- Calculs de ventilation;
- Diagnostic de drainage ou d'irrigation;
- Ouvrage de conservation des sols;
- Séchage et ventilation du foin et grains;
- Gestion des eaux usées;
- Aménagement de bâtiment;
- Ouvrage de stockage des déjections animales;
- Traitement des fumiers;
- Etc.

11

Aide au démarrage

Approche multidisciplinaire

Transformation alimentaire

- Informer sur différents sujets :

- Réglementation et permis;
- Normes de qualité;
- Amélioration des processus d'entreprise;
- Informations stratégiques;
- Mise en marché de proximité ou développement agrotouristique;
- Plan d'affaires ou de commercialisation;
- Aides financières;
- Etc.
- Vous guider vers diverses ressources telles que formations, spécialistes, consultants et organismes de financement spécialisés.

12

Aide au démarrage

Suivi

Le conseiller du secteur durant la phase de démarrage 0 -5 ans



Évaluer sommairement la situation et passer en revue les activités de l'entreprise



Déterminer les besoins et formuler des recommandations pour diriger le client vers les bonnes personnes-ressources



Effectuer un suivi périodique pour évaluer le développement de l'entreprise et préciser les nouveaux besoins

13

Aide au démarrage

Collaboration

- Réseau Agriconseils;
- Financière agricole du Québec (FADQ);
- L'Arterre;
- MRC;
- SADC – CAE;
- Collectif en formation;
- Etc.

14

Offre de service du MAPAQ

15

- Aide au démarrage
- **Transfert de connaissance/technologique**
- Innovation
- programmes d'aide financière

Votre
gouvernement

Québec

15

Transfert de connaissance

- [Journées d'information régionales et provinciales;](#)
- [Journées INPACQ](#) (spécifique au CDQ)
- [Webinaires;](#)
- Infolettres régionales;
- Élaboration de guides (ex.: plan d'affaires, plan de commercialisation);



Votre
gouvernement

Québec

16

Offre de service du MAPAQ

17

- Aide au démarrage
- Transfert de connaissance/technologique
- **Innovation**
- programmes d'aide financière

17

Innovation

- Projet de recherche
- Essais
- Expérimentation à la ferme

18

EXEMPLE de projet

Projet carbonate de potassium (CaCO₃) Personnes ayant collaboré au montage du projet

Écriture, suivi et vulgarisation du projet

Janie Levesque, agronome, M.Sc.

Chargé de projet pour le CRSAD

Chantal Lemieux, agronome

Conseillère en productions animales, secteur ovin et caprin, MAPAQ, Centre-du-Québec

Véronique Labonté, agronome

Directrice de la Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec

Johanne Vary, agronome

Conseillère en développement bioalimentaire, MAPAQ, Centre-du-Québec

Alain Fournier, agronome, M.Sc.

Conseiller en productions animales, secteur bovins laitiers et veaux, MAPAQ, Centre-du-Québec

Équipe de recherche

Yvan Chouinard, agronome, Ph.D.

Professeur et chercheur, Université Laval

Marie-Ève Brassard, M.Sc.

Professionnel de recherche

Votre
gouvernement

Québec

19

Exemple
de
recherche

Stratégies alimentaires pour optimiser les teneurs des composants du lait et la production des chèvres laitières recevant de hauts niveaux de concentrés

Rapport final
(Projet 16-3-27)

Rédigé par :

Stéphanie Dion, étudiante, Université Laval

Janie Lévesque, agr., M.Sc., CRSAD

En collaboration avec :

Johanne Vary, agr., MAPAQ

Daniel Rico, Ph.D., CRSAD

Rachel Gervais, agr. Ph.D., Université Laval

20

20

Offre de service du MAPAQ

21

- Aide au démarrage
- Transfert de connaissance/technologique
- Innovation
- **Programmes d'aide financière**

21

Programme services-conseils 2023-2028

Objectif Accroître l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à une prise de décision éclairée

Clientèle admissible

- 1) Entreprises agricoles
- 2) Relève agricole
- 3) Entreprise de transformation alimentaire artisanale
- 4) Regroupements d'entreprises formés de trois à dix entreprises agricoles ou agroalimentaires précitées.

Projets admissibles

Les services-conseils offerts par des dispensateurs inscrits auprès de la
Coordination services-conseils:

- Agroenvironnement
- Technique
- Gestion

Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

- Taux d'aide de 50 à 75 %
- Bonification de 15% (biologique, relève agricole et priorités régionales)
- Dépôt en continu
- Aide maximale : 30 000 \$ par demandeur ou 40 000 \$ pour la relève ou biologique

Fin du programme: 31 mars 2028

22

Programme services-conseils 2023-2028

Tableau 3 – Aides financières maximales pour l'ensemble des domaines d'intervention et la durée du Programme 23

Services-conseils aux entreprises		
<p>Agroenvironnement 75 % des dépenses admissibles Montants maximums ⁽¹⁾</p> <p>Maximum durée Programme : 19 000 \$</p>	<p>Technique 50 % des dépenses admissibles Maximum par année 5 000 \$</p> <p>Maximum durée Programme : 17 000 \$</p>	<p>Gestion 50 % des dépenses admissibles Montants maximums ⁽¹⁾</p> <p>Maximum durée Programme : 20 000 \$</p>
<p>Rencontre de collaboration interprofessionnelle : 75 % Maximum durée Programme : 5 000 \$</p>		
<p>Bonifications du taux d'aide de 15 %, jusqu'à un maximum de 65 % ⁽²⁾ pour les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détenant une précertification ou une certification biologique pour la production en lien avec le service-conseil - De la relève agricole - Se qualifiant pour une priorité régionale définie par le réseau Agriconseils 		
<p>Enveloppe d'aide financière globale par entreprise pour la durée du Programme : 30 000 \$. Cette enveloppe peut être bonifiée à 40 000 \$ pour les entreprises de la relève agricole ou détenant une précertification ou une certification biologique.</p>		

23

Initiative ministérielle relève agricole et entrepreneuriat

Objectif Faciliter le démarrage, le transfert non apparenté ou le transfert familial d'une entreprise agricole.

Clientèle admissible

- être une exploitation agricole ou une **nouvelle entreprise agricole**, dont au moins l'un des **dirigeants** répond aux critères suivants à la date de dépôt de la demande d'aide financière :
 - être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 45 ans
 - avoir suivi une des formations reconnues à l'annexe 1 du Programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière agricole du Québec
 - détenir au moins 20 % des parts ou des actions dans l'exploitation agricole depuis moins de cinq ans ou détenir au moins 20 % des parts ou des actions dans une **nouvelle entreprise agricole constituée depuis moins de cinq ans**
- être situé au Québec;
- être propriétaire du site d'exploitation où est réalisé le projet ou détenir un bail d'une durée minimale de cinq ans, à partir de la date de dépôt de la demande d'aide financière, du site d'exploitation où est réalisé le projet.

Montant maximal et taux d'aide

- 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de **25 000\$**
- Dépenses minimums de **5 000\$**
- Bonification de 10% pour les entreprises en pré-certification ou certification biologique pour la production concernée par le projet.

Dépôt des demandes en continu

- Du 13 septembre 2023 au 31 janvier 2024 ou jusqu'à épuisement des crédits

24

Programme Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR)

Mesure Appui au développement des compétences des jeunes entrepreneurs agricoles

Clientèle admissible Relève agricole

- Au moins 18 ans et moins de 40 ans;
- Être impliqué activement dans la planification d'un projet d'établissement ou être établi dans une entreprise agricole.

Exigences d'admissibilité

- Détenir une formation minimale en agriculture

Dépenses admissibles:

- Frais liés à des activités de formation inscrites dans le plan de développement ciblé des compétences du requérant.
- 70 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par participant pour la durée du programme ou 2 000 \$ par entreprise.

Fin du programme : 31 mars 2023

25

Prime-Vert

PARTENARIAT
CANADIEN pour
L'AGRICULTURE

Volet 1 – Interventions en agroenvironnement par une entreprise agricole

Interventions	Montant maximal par entreprise agricole pour la durée du programme	Admissibilité à un taux d'aide de 90 % (voir ci-dessus les critères dans la section « Aide financière »)
❖ Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres et des arbustes ou étant favorables à la biodiversité	40 000 \$	1, 2 et 3
❖ Pratiques et ouvrages de conservation des sols	40 000 \$	1, 2 et 3
❖ Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides	60 000 \$	1, 2 et 3
❖ Équipements permettant l'application en bande des matières fertilisantes dans les cultures horticoles	20 000 \$	1, 2 et 3
❖ Équipements de gestion optimale de l'eau d'irrigation	20 000 \$	1, 2 et 3
❖ Ouvrage de stockage des déjections animales pour les entreprises de la relève	85 000 \$	Non
❖ Équipements et infrastructures de gestion des résidus végétaux et des eaux usées	125 000 \$	Non
❖ Aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie	125 000 \$	4
❖ Pratiques, équipements ou infrastructures en lien avec des situations préjudiciables à l'environnement reconnues par le Ministère	75 000 \$	Non

26

Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales

Objectif Reconnaître et à encourager financièrement l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants.

Clientèle admissible Entreprise agricole enregistrée au MAPAQ

- Propriétaire ou locataire de terres à vocation agricole situées au Québec

Pratiques admissibles

- Diversification des cultures
- Protection des sols hors saison
- Réduction de l'usage des herbicides
- Utilisation de semences non traitées aux insecticides
- Mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité

Les formations en agroenvironnement inscrites au parcours de formation continue du Plan d'agriculture durable sont admissibles à une aide financière.

Aide financière

- Peut atteindre 50 000 \$, pour la durée de la participation de l'entreprise.

[La Financière agricole du Québec: Description \(fadq.qc.ca\)](#)

Votre gouvernement

Québec

27

Initiative ministérielle pour le développement des serres et des grands tunnels

Objectif Contribuer à l'augmentation de la production horticole par l'accroissement des superficies en serres et en grands tunnels et par la modernisation d'installations existantes.

Clientèle admissible Entreprise agricole qui génère un revenu agricole minimal de 25 000 \$, dont au moins 50 % proviennent d'activités de production horticole.

Projets admissibles (moins de 100 000 \$)

- Achat de serres¹ et de grands tunnels;
- Achat d'équipements fixes de production dans le but de moderniser ou d'adapter les installations serricoles existantes.

Dépôt des demandes en continu

- 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 50 000 \$

Fin du programme : 1^{er} février 2025

Votre gouvernement

Québec

28

Programme de soutien au développement des entreprises serricoles

Objectif Contribuer à l'autonomie alimentaire des Québécois

Clientèle admissible **Exploitation agricole**

- 1) Avec des revenus agricoles bruts supérieurs à 50 000 \$ au cours des deux dernières années;
- 2) Avec des revenus agricoles bruts de 50 000 \$ ou moins mais qui permettra de générer des revenus supérieurs à 50 000 \$ dès la 1^{ère} année de récolte;
- 3) Nouvelle entreprise dont le projet permettra de générer des revenus supérieurs à 50 000 \$ dès la 1^{ère} année de récolte.

Projets admissibles (plus de 100 000 \$)

- Construction de serres;
- Achat d'équipements fixes de production liés à l'implantation d'une nouvelle serre;
- Modernisation des installations existantes

Dépôt des demandes en continu jusqu'au 15 octobre 2024

- 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 600 000 \$

Fin du programme : 15 décembre 2024

Votre
gouvernement

Québec

29

Initiative ministérielle « Productivité végétale »

Objectif Accroître la productivité des exploitations agricoles québécoises qui se spécialisent dans une production végétale ciblée ou qui pratiquent l'apiculture

Clientèle admissible **Exploitation agricole**

- 1) Une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA);
- 2) Une exploitation agricole dont au moins 50 % des revenus agricoles bruts sont des revenus des productions végétales ciblées.
- 3) Une exploitation agricole qui pratique l'apiculture et qui :
 - *Est inscrite au registre des propriétaires d'abeilles du Ministère;
 - *Adhère à la protection Apiculture, sous-groupe Abeilles de l'assurance récolte (ASREC) de La Financière agricole du Québec (FADQ).

Projets admissibles

- Acquisition d'équipement agricole (adjoint ou non d'un appareil technologique).
- Concerner une branche d'activité composée d'au moins trois exploitations agricoles (CUMA).
- Achat d'équipements ou de matériaux qui servent à assurer l'état sanitaire des ruches, à accroître le taux de survie des abeilles et à augmenter le cheptel apicole.

Dépôt des demandes en continu jusqu'au 15 octobre 2024

- 45% des dépenses (volet 1 – productions végétales) jusqu'à 50 000\$
- 50 % des dépenses (volet 2 – production apicole) jusqu'à 50 000\$
- *bonification de 15% pour certains critères

Fin du programme : 31 janvier 2024

Votre
gouvernement

Québec

30

Initiative ministérielle Proximité (volet 2)

Objectif Développer une offre de produits et de services qui répond aux besoins des consommateurs dans la perspective d'une mise en marché de proximité et d'agrotourisme.

Clientèle admissible

- entreprise agricole dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 000 \$ et inférieur à 1 000 000 \$;
- entreprise de transformation alimentaire artisanale dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 000 \$ et inférieur à 1 000 000 \$;
- entreprise en démarrage qui est en mesure de démontrer qu'elle prévoit atteindre, 36 mois après le dépôt de sa demande, un chiffre d'affaires d'au moins 30 000 \$

Dépenses admissibles

- Être terminé au plus tard le 15 février 2025;
- S'inscrire dans la mise en œuvre d'un plan de commercialisation;
- Permettre à l'entreprise de mieux répondre aux besoins des consommateurs dans la perspective d'une mise en marché de proximité

Aide financière

- 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 25 000\$

Fin du programme : 15 février 2024

Votre gouvernement

Québec

31

Autres aides financières

D'autres aides financières peuvent être disponibles selon le projet sans être uniquement pour la clientèle de la relève.

- Consulter le site du MAPAQ - [MAPAQ - Programmes - Productions animale et végétale \(gouv.qc.ca\)](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/Programmes-Productions-animale-et-vegetale);
- Contacter le conseiller en relève et établissement;
- S'abonner à l'infolettre régionale.



Votre gouvernement

Québec

32

Références – liens utiles

Kim Després

Répondante relève, région du Centre-du-Québec

Kim.despres@mapaq.gouv.qc.ca

819-371-6761 #4621

[Liste des répondants et conseillers en relève et établissement par région](#)

33

RÉRÉRENCES / LIENS UTILES (suite)

34

- enregistrement des exploitations agricoles:

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/enregistrement/Pages/enregistrem ent.aspx>

- NIM;

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/FI_NIM_MAPAQ.pdf

- [Liste des répondants et conseillers en relève et établissement par région](#)

[MAPAQ - Programmes - Productions animale et végétale \(gouv.qc.ca\);](#)

34



35